GROUPE 2AST

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE 2AST

SEPTEMBRE 2026

1. OBJET ET PÉRIMÈTRE

En tant que concepteur et fabricant de groupes électrogènes et de solutions d'éclairage mobile, le Groupe 2AST exerce une activité industrielle dont l'impact environnemental se joue à deux niveaux : ses propres opérations, à savoir la fabrication, les essais moteurs, la logistique et les sites, et surtout l'usage de ses produits par ses clients.

La présente politique définit les engagements, les objectifs chiffrés, la gouvernance et les modalités de suivi du Groupe en matière d'environnement. Elle s'applique à l'ensemble des sites du Groupe en France, à l'ensemble des collaborateurs et à l'ensemble des activités : production, essais, maintenance, installation, logistique et fonctions support. Le site de GELEC Energy à Plérin, site principal en termes d'effectif, constitue le périmètre de référence des mesures aujourd'hui consolidées.

Elle est destinée à être partagée avec toutes les parties prenantes : collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires. Elle remplace la Politique environnementale et plan d'actions publiée en 2024, dont elle reprend les cinq axes stratégiques en les complétant d'objectifs chiffrés, d'une gouvernance formalisée et d'indicateurs de suivi.

2. ENJEUX ET BILAN DE RÉFÉRENCE

Le Groupe a mesuré ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, conformément au GHG Protocol et à partir des facteurs d'émission de la Base Carbone de l'ADEME. L'exercice 2024 constitue l'année de référence.

Poste d'émission	Émissions 2024 (tCO2e)	Part du total
Scope 1, émissions directes (carburants et gaz naturel)	75,5	0,03 %
Scope 2, électricité de l'ensemble des sites	18,7	moins de 0,01 %
Scope 3 amont (transport des composants, achats)	195,4	0,07 %
Scope 3 interne (déplacements, déchets, consommables)	84,5	0,03 %
Scope 3 aval (usage et fin de vie des produits vendus)	265 331,7	99,86 %
Total	265 705,8	100 %

Ce bilan oriente l'ensemble de la politique. L'usage des produits par les clients représente la quasi-totalité de l'empreinte du Groupe : un groupe électrogène consomme du carburant pendant toute sa durée d'exploitation. Le levier de réduction le plus puissant est donc l'innovation produit, en particulier la compatibilité aux carburants alternatifs et l'hybridation, davantage que l'optimisation des sites. Cette dernière reste néanmoins pilotée, car elle relève de la maîtrise directe du Groupe.

Les émissions des scopes 1 et 2, soit 94,2 tCO2e en 2024, couvrent l'ensemble des sites du Groupe : 13 386 litres de carburant pour les essais moteurs, 9 090 litres pour les véhicules d'entreprise, 63 344 kWh de gaz naturel pour le chauffage et 327 702 kWh d'électricité relevés sur dix compteurs. Les postes du scope 3 restent établis sur le périmètre de GELEC Energy, principal site industriel.

3. AXES STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS

La politique s'articule autour des cinq axes établis en 2024, dont les objectifs sont désormais chiffrés et datés.

Axe	Objectif	Horizon
1. Innovation durable et énergies renouvelables	Porter à 50 % la part des solutions à énergie renouvelable dans l'offre produits	2030
2. Empreinte carbone et efficacité énergétique	Réduire de 20 % les émissions des scopes 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2024	2028
3. Gestion durable des ressources et recyclage	Taux de valorisation global mesuré à 73,9 % en 2025 et 100 % sur les déchets dangereux : réduire les déchets industriels banals enfouis par un tri renforcé à la source	Fin 2027
4. Sensibilisation et formation	Sensibiliser 100 % des collaborateurs aux pratiques durables	Fin 2027
5. Chaîne de valeur	Porter la part du fret maritime et ferroviaire à 90 % des tonnes-kilomètres sur les flux amont internationaux	Fin 2027

Axe 1 : Innovation durable et développement de solutions d'énergie renouvelable

Objectif : porter à 50 % la part des solutions à énergie renouvelable dans l'offre produits d'ici 2030, et quantifier d'ici le 31/12/2026 la part des groupes vendus compatibles avec les carburants alternatifs.

Réalisé

- Développement d'un groupe électrogène hybride intégrant un système de stockage d'énergie (HKUB).
- Mise au point d'une station de stockage intelligente (HPOD) pouvant être alimentée par différentes sources d'énergie : photovoltaïque, éolien, thermique, électrique.
- Conception de centrales électriques PV-diesel et d'une gamme de cogénération produisant simultanément électricité et chaleur.
- Réalisation de l'Hybride Power Station, première centrale électrique hybride transportable, alimentée par 125 panneaux photovoltaïques et un groupe électrogène Bi-oil.
- Mise sur le marché de groupes électrogènes fonctionnant à l'huile végétale BI-OIL, au B100 et au HVO100.
- Lancement d'une gamme de groupes électrogènes Rental équipés de moteurs Stage V.

En cours ou à venir

- Développement d'une nouvelle gamme de groupes électrogènes hybrides intégrant le solaire et l'hydrogène, dans le cadre du partenariat d'investissement conclu avec Isatis Capital.
- Travaux de recherche et développement sur l'augmentation de la densité de puissance des moteurs, l'amélioration des rendements énergétiques et la réduction des émissions polluantes des groupes diesel.
- Quantification de la part des groupes vendus compatibles carburants alternatifs et de la part des ventes en Union européenne équipées de moteurs Stage V.

Axe 2 : Réduction de l'empreinte carbone et efficacité énergétique

Objectif : réduire de 20 % les émissions des scopes 1 et 2 d'ici 2028, par rapport aux 94,2 tCO2e de l'année de référence 2024, soit un plafond de 75,3 tCO2e en 2028.

Réalisé

- Établissement du bilan complet des émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3, selon le GHG Protocol et les facteurs de la Base Carbone de l'ADEME.
- Suppression du fret aérien pour l'approvisionnement des composants : l'intégralité des flux depuis l'Asie est acheminée par voie maritime.
- Équipement de l'ensemble des bureaux, entrepôts et éclairages extérieurs en luminaires LED, avec programmateurs.
- Installation de détecteurs de présence pour réguler l'éclairage des circulations et des sanitaires, et de robinets basse consommation.
- Programmation des systèmes de chauffage et de climatisation.
- Renforcement de l'isolation et installation de pompes à chaleur lors de la rénovation des agences.
- Acquisition de véhicules commerciaux hybrides et hybrides rechargeables.

En cours ou à venir

- Installation de panneaux solaires en toiture du site GELEC Energy, avec un objectif de 50 % d'autoconsommation, puis extension envisagée aux autres agences.
- Remplacement des 50 véhicules thermiques des équipes techniques par des véhicules hybrides et électriques.
- Mise à niveau de l'isolation de l'ensemble des locaux selon les normes RT2012 et équipement des sanitaires en récupérateurs d'eau de pluie.
- Modernisation des équipements de production pour réduire leur consommation d'énergie.
- Suivi des consommations d'énergie étendu à l'ensemble des sites du Groupe dès l'exercice 2024, électricité et gaz compris.
- Fourniture d'électricité verte d'origine française pour le site ENERGIE PLUS de Chassieu depuis janvier 2024, soit 20 036 kWh et 6,1 % de la consommation électrique du Groupe en 2024.
- Étude de la faisabilité d'un contrat d'électricité d'origine renouvelable pour le site GELEC Energy d'ici fin 2026, en vue du renouvellement de son contrat actuel, qui arrive à échéance le 31/12/2027.

Axe 3 : Gestion durable des ressources et recyclage

Objectif : maintenir l'orientation de la totalité des déchets dangereux vers des filières de valorisation et réduire d'ici fin 2027 la quantité de déchets industriels banals envoyés en enfouissement, par un tri renforcé à la source.

Réalisé

- Mesure du taux de valorisation sur l'exercice 2025 : 73,9 % des 7,754 tonnes produites sont orientées vers une filière de valorisation, et 100 % des déchets dangereux tracés relèvent d'une opération de la nomenclature R, dont 95,5 % en valorisation finale. Le solde correspond aux 2,020 tonnes de déchets industriels banals non valorisables, traités en centre d'enfouissement technique de classe II selon le certificat annuel du prestataire.
- Établissement d'une cartographie détaillée des flux de déchets : pour chacun des treize flux identifiés, elle précise l'origine, la dangerosité, le mode de tri et de collecte, le prestataire, l'exutoire final et le mode de traçabilité.
- Équipement de chaque site en bennes industrielles et cuves spécifiques pour le tri des matériaux et des déchets d'atelier, de maintenance et d'installation.
- Collecte et recyclage des huiles moteur usagées et des batteries par des entreprises spécialisées, avec certificats de traçabilité et suivi via Trackdéchets.
- Traitement des aérosols, filtres à gasoil et filtres à huile par Derichebourg.
- Collecte, tri et recyclage des cartons, films plastiques, déchets industriels banals et déchets de bureau par Paprec, prestataire certifié ISO 14001.
- Réparation ou recyclage du matériel informatique et des cartouches d'imprimante.
- Remplacement des gobelets plastique par des gobelets biodégradables et recyclables.
- Réemploi des cartons et emballages reçus pour les expéditions du Groupe, et reconditionnement de pièces détachées issues d'anciens groupes électrogènes.

En cours ou à venir

- Mise en place du tri sélectif dans les zones de restauration de l'ensemble des sites.
- Transition vers des emballages réutilisables ou recyclables pour l'expédition des produits.
- Documentation formelle des mesures de gestion des substances dangereuses (étiquetage, stockage, manipulation, formation) et mise à jour de l'ensemble des fiches de données de sécurité d'ici le 31/12/2026.

Axe 4 : Sensibilisation et formation des collaborateurs

Objectif : sensibiliser 100 % des collaborateurs aux pratiques durables d'ici le 31/12/2027.

Réalisé

- Mise à disposition des consignes de tri sur chaque site, adossées au schéma de tri du Groupe.

En cours ou à venir

- Sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs aux enjeux écologiques, au tri des déchets, à la consommation d'énergie et aux bonnes pratiques environnementales au travail.
- Désignation d'ambassadeurs dans chaque agence, chargés d'encourager les actions durables et d'en suivre la mise en œuvre.
- Diffusion de communications internes régulières rappelant les bonnes pratiques et partageant les progrès réalisés.
- Lancement d'un challenge interne récompensant les meilleures initiatives de réduction de la consommation d'énergie ou des déchets.

Axe 5 : Responsabilité environnementale dans la chaîne de valeur

Objectif : porter la part du fret maritime et ferroviaire à 90 % des tonnes-kilomètres sur les flux amont internationaux d'ici fin 2027, et établir d'ici fin 2026 le taux de certification ISO 14001 des fournisseurs de priorité 1.

Réalisé

- Adoption d'une Politique d'Achats Responsables s'appuyant sur la norme ISO 20400, qui encadre l'intégration de critères environnementaux dans la fonction Achats.
- Diffusion d'une Charte RSE Fournisseurs et Sous-Traitants formalisant les attentes environnementales du Groupe envers ses fournisseurs.
- Recours privilégié aux transporteurs et prestataires locaux pour limiter l'impact carbone de la logistique.
- Suppression du fret aérien sur les flux d'approvisionnement internationaux.

En cours ou à venir

- Intégration de clauses de conformité REACH et RoHS dans les cahiers des charges des composants électriques et électroniques, avec un objectif de 100 % des références critiques couvertes par une déclaration archivée d'ici le 31/12/2026.
- Signature de la Charte RSE Fournisseurs et Sous-Traitants par 100 % des fournisseurs stratégiques d'ici le 31/12/2026.
- Mesure de la part des achats réalisée à moins de 500 km d'ici fin 2026, avant fixation d'une cible d'augmentation.

4. GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉS

- **Référent Environnement et QHSE :** pilote la mise en œuvre de la présente politique, le suivi des indicateurs, la relation avec les prestataires déchets et énergie, ainsi que la traçabilité réglementaire.
- **Direction Générale :** valide les objectifs chiffrés, arbitre les investissements associés et approuve chaque révision de la politique.
- **Responsables d'agence :** relaient la politique sur leur site, veillent à l'application du tri et des consignes d'économie d'énergie, et remontent les données de consommation et de déchets.
- **Direction Achats :** porte l'axe 5, en lien avec la Politique d'Achats Responsables et la Charte RSE Fournisseurs et Sous-Traitants.

5. INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur	Cible	Fréquence	Responsable
Émissions de GES, scopes 1 et 2	Réduction de 20 % d'ici 2028 par rapport aux 94,2 tCO2e de 2024	Annuelle	QHSE et Finance
Émissions de GES, scopes 1, 2 et 3	Inventaire complet maintenu chaque année	Annuelle	QHSE

Indicateur	Cible	Fréquence	Responsable
Part des sites couverts par le calcul carbone	100 % des sites, atteint pour l'énergie en 2024	Annuelle	QHSE
Consommation électrique des sites	Suivi annuel, base 327 702 kWh en 2024 sur l'ensemble des sites	Mensuelle	Maintenance et Finance
Taux de valorisation des déchets	73,9 % en 2025, progression annuelle	Trimestrielle	QHSE
Taux de valorisation des déchets dangereux	100 % en 2025, maintien	Trimestrielle	QHSE
Part des groupes vendus compatibles carburants alternatifs	Quantifiée d'ici fin 2026	Trimestrielle	R&D et Ventes
Part des références dangereuses couvertes par une fiche de données de sécurité à jour	100 % d'ici fin 2026	Annuelle	QHSE
Part des collaborateurs sensibilisés aux pratiques durables	100 % d'ici fin 2027	Annuelle	QHSE et RH
Part du fret maritime et ferroviaire sur les flux amont internationaux	90 % d'ici fin 2027	Trimestrielle	Achats et Logistique

6. RÉVISION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Un suivi annuel est réalisé sur l'ensemble des sites du Groupe. Les indicateurs ci-dessus mesurent la réduction des consommations énergétiques, l'évolution du volume de déchets valorisés et l'avancement des actions de sensibilisation. Le plan d'actions est réajusté si nécessaire et les résultats sont partagés chaque année avec les parties prenantes.

La politique est revue au minimum une fois par an, ou plus tôt en cas d'évolution réglementaire significative ou de changement de périmètre (nouveau site, nouvelle gamme de produits). Chaque révision est versionnée, par un numéro de version et une date, et validée par la Direction Générale sur proposition du Référent Environnement et QHSE.

Version 2, septembre 2026, Groupe 2AST. Elle remplace la Politique environnementale et plan d'actions publiée en 2024.

Approbation	
Nom	Armand ALEXANIAN
Fonction	Président Directeur Général
Date	30/09/2026